

Feuillants. L'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, érigea la société le 30 mars 1668, et une approbation au petit livre susdit fut signée par Morange, docteur en Sorbonne. On lit dans le texte de cette pièce les considérations suivantes :

« Les marchands de cette ville se peuvent servir de l'occasion
 « de la vie de saint Hommebon, pour y puiser des exemples et
 « connaître que, pour sanctifier le travail, il faut plus penser à
 « Dieu que l'on ne fait ordinairement dans le torrent du négoce,
 « et avoir plus de charité pour les pauvres et surtout pour les
 « artisans qu'ils emploient, auxquels souvent plusieurs n'accor-
 « dent pas le nécessaire de la vie, pour boire à plus longs traits
 « leur sueur et s'engraisser de leurs travaux. »

Le volume est terminé par huit méditations sur la vie et les vertus de saint Hommebon et dans la troisième je rencontre une citation empruntée à saint Mathieu : *Simile est regnum cœlorum homini negotiatori*, à laquelle citation il faut ajouter, d'après la texte évangélique : *querenti bonas margaritas*; ce qui signifie que le royaume des cieux est semblable à un négociant qui cherche à découvrir des perles fines (XIII, 45). Le sens un peu obscur de ce verset est que probablement l'acquisition du paradis n'a lieu qu'après une pénible recherche.

Les anciens almanachs de Lyon nous apprennent que la communauté des épiciers, l'une des premières de la ville, avait établi son bureau et tenait ses assemblées dans une salle du monastère des Feuillans.

Paul SAINT-OLIVE.

A continuer.